

# Dojo JUNANSHIN



Pascal Dupré / 17 Glacis-de-Rive / 1207 Genève / Suisse

☎ (+41) 022 700 66 58

✉ pascal.dupre@junomichi.org / Internet www.junomichi.org

## Inscription JUDO – Année 2008 – 2009



Lieu	salle de Judo du Collège Calvin entrée rue Ferdinand-Hodler 4 / Genève
Horaire	mercredi de 18h15 à 20h00 vendredi de 18h15 à 20h00
Début des cours	mercredi 27 août 2008
Vacances	du lundi 20 au vendredi 24 octobre 2008 du lundi 22 décembre 2008 au vendredi 2 janvier 2009 du lundi 9 au vendredi 13 février 2009 du jeudi 9 au vendredi 17 avril 2009 vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2009
Fin des cours	dès le samedi 20 juin 2009
Coût	1 x CHF 25.– pour la licence de la Fédération Internationale Autonome de Ju No Michi 10 x CHF 25.– pour la cotisation annuelle CCP 70-104011-5
Tenue	Judogi. Par mesure d'hygiène et par tradition, il est demandé au pratiquant d'avoir les ongles des pieds et des mains coupés, et de se laver les pieds et les mains avant de monter sur le Tatami. Le Judogi est blanc, propre et sans trou (pour éviter les risques de bles- sure).

✂ ..... à découper ..... ✂

Nom	Prénom
Adresse	Téléphone
	e-mail
Date de naissance	Grade

### Engagements

Le pratiquant s'engage à participer aux cours et à payer ses cotisations. Il s'engage à pratiquer le Judo avec les autres participants dans le respect et l'éthique nécessaires à cette discipline. En cas de non respect de ses engagements, le pratiquant peut être exclu temporairement ou définitivement des cours.

**La participation aux cours est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.**

Par sa signature, le pratiquant confirme qu'il accepte les conditions énumérées ci-avant. Il confirme également qu'il dispose de sa propre assurance Responsabilité-Civile et de sa propre assurance Accidents.

Genève, le

Signature du pratiquant



## Rappel des engagements du pratiquant

Le pratiquant s'engage à participer aux cours et à payer ses cotisations. Il s'engage à pratiquer le Judo avec les autres participants dans le respect et l'éthique nécessaires à cette discipline. En cas de non respect de ses engagements, le pratiquant peut être exclu temporairement ou définitivement des cours.

**La participation aux cours est subordonnée à la présentation d'un certificat médical.**

Par sa signature, le pratiquant confirme qu'il accepte les conditions énumérées ci-avant. Il confirme également qu'il dispose de sa propre assurance Responsabilité-Civile et de sa propre assurance Accidents.

柔道